



 **REGLEMENT INTERIEUR**  
**Saison 2025/2026** 

Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club conformément aux dispositions légales des statuts de l'association. Il est rappelé que chaque adhérent(e) et / ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.

### **ARTICLE 1 : Tarif adhésion et Paiement**

Toute cotisation et adhésion versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé de remboursement en cours d'année.

Les personnes désirant bénéficier des entraînements doivent être à jour de leur licence FFC, de leur cotisation, des frais d'adhésion.

**Pour les renouvellements d'adhésion et de licence, la date limite de paiement est le 31 Novembre 2025.**

Dans le cas de non-paiement de l'adhésion, le pilote ne sera pas admis sur la piste pour les entraînements.

#### ***Adhésion 2025-2026***

- \* **Groupe Baby** : 70 € (licence comprise)
- \* **Groupe 0** : 120 € hors licence
- \* **Groupe 1/2/3** : 180 € hors licence
- \* **Groupe Papa** : 180 € hors licence

#### ***Licences FFC***

Les licences sont toutes dématérialisées, aucun exemplaire papier ne sera accepté.

La procédure de création d'un espace licencié est décrite ici : <https://licence.ffc.fr/>

Le tarif de la licence est à prendre en compte en plus de l'adhésion annuelle au CLUB.

#### ***Paiement***

Le paiement devra être réalisé par chèque, espèces ou carte bleue au moment de l'inscription (dépôt du dossier complet et licence validée).

Possibilité de paiement en 3 fois UNIQUEMENT par chèque (encaissement des chèques en septembre, octobre, novembre / chèques donnés au moment du dépôt du dossier complet).

### **ARTICLE 2 : Equipement**

Il est demandé aux pilotes de respecter le règlement fédéral en matière d'équipement sous peine d'interdiction d'accès à la piste.

Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état. Il en va de SA sécurité et de celle des autres pilotes.

L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote, le Club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.

L'entraîneur n'est pas un mécano il faut donc entretenir correctement son vélo (pneus bien gonflés, chaîne tendue etc...). Une chambre à air de rechange est **obligatoire** si pas de location.

Sur la piste, le pilote doit OBLIGATOIREMENT avoir :

- Un vélo en bon état de fonctionnement
- Un casque intégral homologué et attaché
- Des gants couvrant la totalité de la main
- Un maillot à manches longues
- Un pantalon long (type jean ou pantalon de bmx)

- Des chaussures adaptées (baskets « plates » avec un minimum d'accroche)
- Un guidon bouché aux extrémités

Une gourde ou une bouteille d'eau est obligatoire pour chaque pilote lors des entraînements. Elle est évidemment à récupérer en fin de séance.

### **ARTICLE 3 : Comportement**

Le BMX est un sport reconnu pour son « fair-play », il est donc demandé à chacun (parents, accompagnants et pilotes) de maintenir une attitude adaptée :

- Le respect des autres pilotes et des entraîneurs
- L'écoute et une attitude positive sans agressivité
- La solidarité

sous peine d'être exclu d'un entraînement par un entraîneur (ou encadrant). Les règles de politesse sont applicables lors de chaque entraînement.

Lors des entraînements, TOUS les parents et accompagnateurs des pilotes ont interdiction de pénétrer sur la piste de BMX, **même en cas de chute de l'enfant.**

### **ARTICLE 4 : Groupes et horaires d'entraînement**

#### ***Groupes d'entraînement :***

- × **Groupe Baby** : draisienne de 2ans à 4ans
- × **Groupe 0** : débutants de 5 ans (découverte du vélo)
- × **Groupe 1/2/3** : Répartition dans les groupes sur décision de l'entraîneur

#### ***Séances d'entraînement :***

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>Groupe Baby</b>					10h -11h / 11h-12h
<b>Groupe 0</b>					10h45 - 12h15
<b>Groupe 1</b>		18h30 - 20h30	16h30 - 18h30		10h45 - 12h15
<b>Groupe 2</b>		18h30 - 20h30	16h30 - 18h30		09h00 - 10h30
<b>Groupes 3</b>	18h30 - 20h30		18h30 - 20h30	18h30 - 20h30	
<b>Groupe Papa</b>	18h30 - 20h30		18h30 - 20h30		09h00 - 10h30



La composition des groupes est définie par les entraîneurs suite aux tests effectués en début et/ou fin de saison et peut faire l'objet de changements en cours d'année selon l'évolution des pilotes. Le pilote, les parents ou les représentants légaux s'engagent à respecter les choix sportifs et l'autorité de l'encadrement.



Les pilotes sont tenus de respecter l'ensemble des consignes de l'entraîneur (sécurité, technique, environnement, etc.). Le non-respect de celles-ci pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre verbal ou écrit et pourra, en cas de récidive, entraîner une exclusion temporaire ou définitive du club.



La présence régulière aux entraînements est fortement recommandée. Il est demandé aux pilotes de prévenir, dans la mesure du possible, en cas d'absence et d'être prêt à rouler dès le début de l'entraînement.



En cas de retard, l'accès à la piste ne peut se faire qu'avec l'accord des entraîneurs.



Un entraînement commencé doit être suivi jusqu'au bout par chaque pilote sauf accord préalable avec l'entraîneur.



L'accès à la piste (grille de départ et espace d'arrivée compris) est interdit aux parents, accompagnateurs pendant les séances d'entraînements. Ils peuvent y assister, mais ne sont en aucun cas autorisés à donner des consignes ou formuler des commentaires à l'adresse des pilotes.

Les parents qui souhaitent s'entretenir avec l'entraîneur doivent le faire en dehors des cours.

Ne peuvent accéder à la piste que les pilotes, les entraîneurs ou les bénévoles du club dans le cadre de leurs fonctions.

Il est conseillé aux parents de pilotes mineurs d'être présents sur la piste lors de l'entraînement. Dans le cas contraire il doit être joignable rapidement.



Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler exceptionnellement un entraînement en cas de conditions climatiques extrêmes, pour préserver les infrastructures ou assurer la sécurité des pilotes. Ces modifications seront dans la mesure du possible diffusées sur Team Pulse et/ou Facebook.



En période de vacances scolaires des journées de stage pourront être organisées. Les informations concernant ces stages seront affichées et diffusées sur la page Facebook du Club.



Il est demandé aux adultes ne pas fumer à proximité de la piste et des enfants. La piste et les terrains utilisés par le club sont des équipements communaux. Chacun doit en prendre soin.

## **ARTICLE 5 : Compétitions**

Les engagements aux courses, qu'elles soient départementales, régionales, inter-régionales, nationales ou internationales se feront sur le site du club dans la rubrique : compétition / inscription aux courses.

Les pilotes ou leurs parents devront respecter les dates limite d'inscription.

Tout pilote participant à une compétition respecte son règlement et doit se soumettre au corps arbitral.

Le port du maillot officiel du Cavignac BMX club est obligatoire lors des compétitions promotionnelles, départementales, régionales ; inter-régionales et nationales (hors coupe de France et indoor) ainsi que sur les podiums de ces différentes compétitions.

Le port de plaque latérale et frontale est obligatoire sur toutes les courses. Tout cet ensemble est normalisé, le graphisme ne pourra être modifié.

Le matériel de location peut être amené par le pilote sur les compétitions. A charge du pilote le bon respect du matériel. Il conviendra d'en informer les entraîneurs, encadrants et/ou membres du bureau.

Les déplacements et surveillance des pilotes lors des compétitions sont à la charge des parents ou représentants légaux.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2025

**Signature des parents / Pilote majeur**

**Signature du pilote mineur**